

REGLEMENT – 2022

Règlement des foulées des pères et mère Noël Briss déco à Essey-Lès-Nancy

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble du dispositif du règlement de l'épreuve << FOULEES DES PERES ET MERES NOEL BRISS DECO >>

Article 1 : RESPONSABILITE

L'épreuve se déroule sous la responsabilité de l'association Sport Concept 54, assurée par un contrat responsabilité civile organisateur.

Article 2 : PROGRAMME L'épreuve aura lieu le **DIMANCHE 11 Décembre 2022** à Essey-lès-Nancy

Départ	Epreuves	Année de naissance	Distances	Tarifs	Parcours	Déguisements	Récompenses
9h15	Course des AS (Certificat médical ou licence OBLIGATOIRE)	2007 et avant	7,6 Km	10€	3 tournées de Noël		
10h30 10h45 11h00	Footing des Lutins (Autorisation parentale pour les mineurs nul besoin de certificat médical)	2017 et après 2014 2015 2016 2011 2012 2013	300m 600m 900m	3€			
11h15	Course des rennes	2010 à 2008	1900	5€			
11h30	POPULAIRE déguisée des pères et mères Noël (Nul besoin de certificat médical) (formule festive accessible débutant coureurs occasionnel marche nordique)	2010 et avant	5 Km	10€	2 Tournées de Noël		

Article 3 : INSCRIPTIONS

- La date limite des inscriptions EN LIGNE est fixée au jeudi 8 décembre à 20h00

Les inscriptions en ligne s'effectuent sur le site de la société Chronopro

<https://www.chronopro.net/events/foulees-des-peres-et-meres-noel-briss-deco-2021/>

Attention : DEGUISEMENT GARANTIS pour toute inscription en ligne **AVANT LE 20 NOVEMBRE MINUIT**

Déguisement spéciale Mères Noël offert sur la populaire déguisée (déguisement Pères Noël maintenus)

L'épreuve « course des AS » est limitée à 250 personnes

L'épreuve « footing des Lutins » est limitée à 400 places réparties ainsi :

125 places pour l'épreuve 300m

150 places pour l'épreuve de 600m

125 places pour l'épreuve de 900m

L'épreuve « course des rennes » est limitée à 50 personnes

L'épreuve « Populaire déguisée en pères et mères Noël » est limitée à 750 personnes.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé

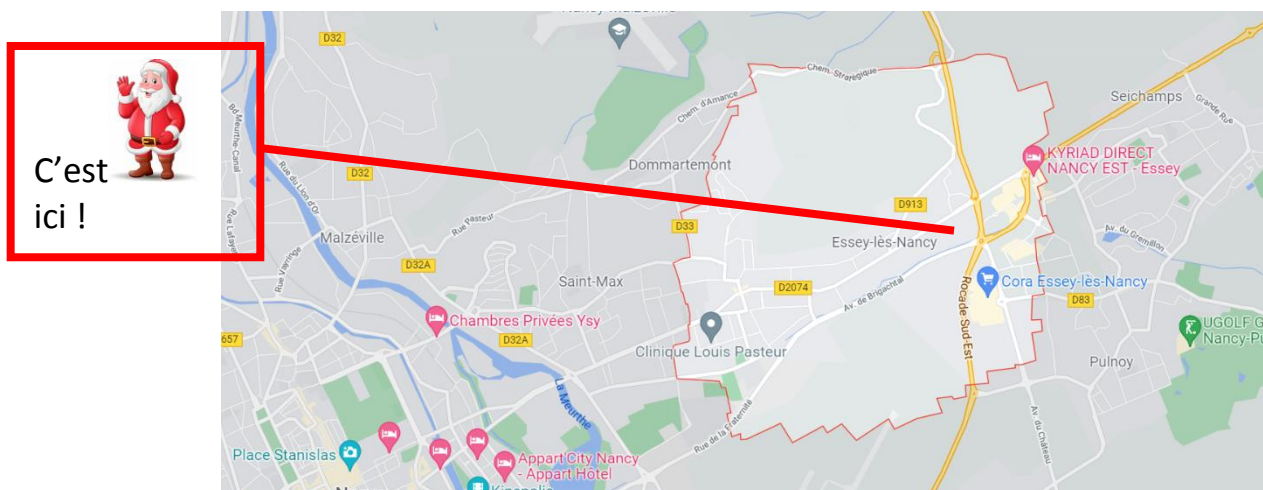
RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 10 Décembre 2022 14h à 19h (salle Maringer, 10 Rue Parmentier, 54270 Essey-lès Nancy)

Dimanche 11 Décembre 2022 à partir de 8h00 (salle Maringer, 10 Rue Parmentier, 54270 Essey-lès Nancy)

Article 4 : ACCES - STATIONNEMENT

Accès : Essey-lès-Nancy (54270), parc Maringer



DOSSARD (samedi et dimanche), DEPART et ARRIVEES :

PARC MARINGER, 10 rue Parmentier, 54270 Essey-lès-Nancy

STATIONNEMENT :

Stationnement prévu sur le parking du STADE RAYMOND PETIT, Tomblaine

Accès transports en commun :

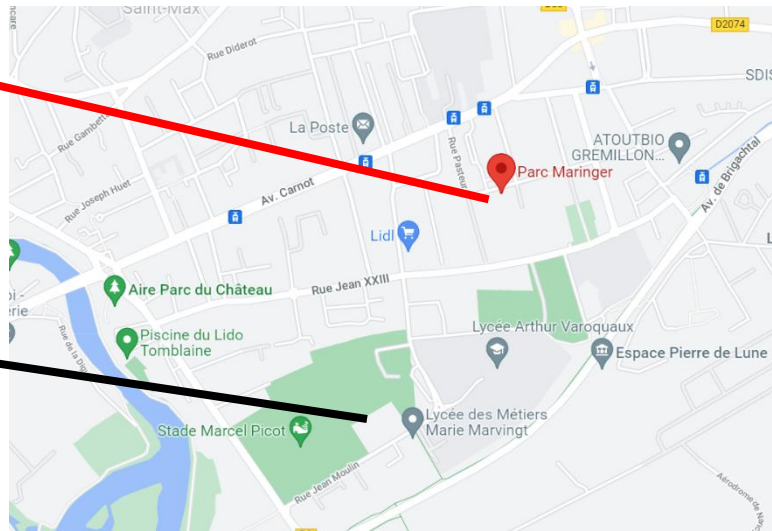
Ligne1 – Arrêt G.Barrois, Stade M.Picot

Ligne 3/13/5/9 – Arrêt Jean Jourès

Merci de respecter la propreté des lieux mis à votre disposition



Stationnements



Article 5 : DEPART, temps limites

Tous les départ sont donnés dans le sas de départ, derrière la ligne de départ l'emplacement est LIBRE

Les participants sont invités à se ranger derrière la ligne de départ 5 minutes avant

ATTENTION l'accès à la zone de départ ne sera autorisé qu'aux participants en tenue officielle et munie d'un dossard.

Nous rappelons que TOUTES les épreuves sont à allure LIBRE

Epreuve non chronométrées

Footing des Lutins :

Les parents accompagnateurs (non-inscrits) sont invités à se tenir en retrait afin d'éviter les chutes dues aux bousculades.

Le passage dans le parc Marvingt n'est pas goudronner mais en chemin et rends l'usage de poussette fortement compliqué.

Article 6 : PARCOURS

Grande boucle « tournée de Noël » (1boucle = 2,54km) : 2x pour la Populaire des Pères et Mères Noël

4x pour la Course des AS

Petites boucles colorées pour couvrir 300m, 600m, 900m : départ et arrivées identique avec 3 parcours différents qui évoluent dans l'enceinte du parc Marvingt.

6.1 Parcours « Course des AS » et « Foulées des Pères et Mères Noël »

6.2

6.3.1

6.3.2

6.3.3

Article 7 : RECOMPENSES

7.1 – RECOMPENSES – FOOTING DES LUTINS :

Chaque lutin inscrit en ligne se verra offrir :

1 bonnet de lutin lors du retrait du dossard (port obligatoire pendant les épreuves)

Et à l'arrivée : 1 médaille et un cadeau MacDonald

Footing 1900m : 1 bonnet + une entrée au Cosmic Park

7.2 – RECOMPENSES – COURSE DES AS :

Tous les inscrits en ligne se verront offrir un bonnet de père Noël lors du retrait du dossard (port obligatoire durant toute l'épreuve).

Les 10 premiers

7.3 – RECOMPENSES – POPULATION DEGUISEE EN PERES ET MERES NOEL

Les 250 premiers inscrits se verront offrir un DEGUISEMENT COMPLET lors du retrait du dossard.

Chaque participant récompensé sera photographié avec son lot et éventuellement les visuels des partenaires ou leur(s) représentant(s)

Article 8 : CERTIFICAT MEDICAL & AUTORISATION PARENTALE

**AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE pour tous les mineurs sur TOUTES les épreuves
(Même en cas d'accompagnement)**

8.1 Footing des Lutins

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE pour tous les mineurs (même en cas d'accompagnement).

Aucun certificat médical ne sera exigé pour le footing des lutins et la populaire déguisée en pères et mères Noël car les participants ne seront pas classés.

Le ou les documents doivent être transmis par mail à foulesdesperesetmeresnoel54@gmail.com pour que votre inscription soit complète.

8.2 Course des AS

Les personnes non-licenciées devront délivrer à l'organisation, **un certificat médical** datant de moins de 1 AN à la date de la manifestation (C'est-à-dire jusqu'au 11 décembre 2022)

Ou une copie et comportant obligatoirement la mention :

« Ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme-course à pied, en compétition »

Conformément à l'article L 231-3 du code du sport.

Les personnes licenciées FFA ou FFTri devront délivrer à l'organisation leur licence à jour.
(Les porte-dossard type triathlète sont bien évidemment autorisés.)

Le ou les documents doivent être transmis par mail à fouleesdsperetmerenoel54@gmail.com pour que votre inscription soit complète (Merci de nommer le fichier « CERTIFICAT » suivi de votre « NOM » dans la pièce jointe ET l'objet par mail)

8.3 Populaire déguisée en Pères et Mères Noël :

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE pour tous les mineurs (même en cas d'accompagnement).

Aucun certificat médical ne sera exigé car les participant ne seront pas classés.

Aucun dossard ne sera remis sans présentation des documents demandés.

PAS DE CERTIFICAT = PAS DE COURSE DES AS

Article 9 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est manuel sur la course des AS.

Dans le cas où un concurrent franchi la ligne d'arrivée sans dossard clairement visible devant, il ne pourra être classé.

Le dossard ne doit être ni coupé, ni plié.

Tous participant devra entrer dans le couloir d'arrivée et y tenir son rang jusqu'au moment de rendre le dossard à l'équipe d'arrivée.

Tout participant qui abandonne doit remettre son dossard à l'arrivée

Article 10 : ETHIQUE

Les concurrents doivent avoir une tenue correcte avant, pendant et après les épreuves.

Les concurrents doivent faire preuve de sportivité de respect et de courtoisie envers les autres concurrents, les organisateurs, les bénévoles et les spectateurs.

Les concurrents prendront toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement du site de la manifestation.

A ce titre, tout abandon de matériel (nourriture, bouteille, bidon, tenue, lunettes...), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévus à cet effet est interdit.

Article 11 : ASSURANCE – SECURITE

Une d'assurance responsabilité civile est souscrite par les organisateurs et couvre sa responsabilité civile ainsi que toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation.

Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande (infosportconcept54@gmail.com).

L'organisateur rappelle qu'il ne force pas la main des sportifs ou participants qui s'inscrivent à l'épreuve et décline toutes responsabilités pour les vols et accidents immédiats ou futurs.

Responsable principal : Association SPORT CONCEPT 54, présidée par Sébastien FAIVRE

Responsable SECURITE événement : Geoffrey HENRY

Dispositif de premiers secours assuré par : SNSM

L'organisation s'engage à mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité des participants. En cas de non-respect du règlement et en cas d'accident, la responsabilité des organisateurs ne pourra pas être engagée.

RAVITAILLEMENTS :

- Au départ : 1 poste de ravitaillement en eau.
- A l'arrivée : 1 poste de ravitaillement : liquide et solide.

Article 12 : ANNULATION

Attention ce point est important.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, **l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les circonstances puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.**

En cas d'annulation administrative par la préfecture (Etat d'urgence ou Vigipirate renforcé par exemple) ou toutes autre autorité, aucun remboursement ni dédommagement ne sera effectué.

Pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du participant.

Article 13 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation aux foulées des Pères et Mères Noël d'Essey-Lès-Nancy, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) tels que partenaire ou médias, à utiliser et/ou reproduire ou faire reproduire les images fixes ou audiovisuelles, son nom, son image, sa voix ou sa prestation sportive, sur tous les supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévu par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongation éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 : CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification au données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant votre nom, prénom, adresse et votre numéro de dossard.

MERCI de votre attention et bonne épreuve à tous et à toutes